



MAIRIE DE OSSE
25360

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 11 DECEMBRE 2019 À 20 H 00**

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Ayant donné procuration :
Absent(s) excusé(s): 2
Absent:

Etaient présents : Mmes Maryna GUEDON, Laurence FONTAINE

Ms. Pascal FAIVRE - Franck MORGANTI - Charles PIQUARD - Claude POULOT

Etaient excusés : Ms. Franse OSTHENE, David ROETHLISBERGER

Pouvoirs : 0

Etait absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Laurence FONTAINE

Président de séance : le Maire, M. Charles PIQUARD

Date de convocation : 6 décembre 2019

Date d'affichage : 7 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2019,
 - Rapports d'activité,
 - Point sur les travaux,
 - Dossier urbanisme;
 - Avancement projet urbanisme;
 - Dossier forêt; parcelles épicéas;
 - Dossier finances; décisions modificatives du budget lotissement et du budget forêt;
 - Dissolution du budget lotissement au 31 décembre 2019;
 - Dossier délibérations;
 - Echéance électorale;
 - Informations et questions diverses.
- Dossiers sur table : pas de vote :
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif,
 - Pour information : une demande de dérogation scolaire.

M. PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures 00 minute.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **15 novembre 2019** approuvé à l'unanimité.

Vote : pour 6 contre 0 abstention 0

➤ **Rapports d'activité :**

Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes réunions depuis le dernier Conseil Municipal.

- Compte rendu du Conseil d'Ecole du jeudi 7 novembre 2019,
- Procès-verbal d'Assemblée Générale du Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis de l'Ecole »,
- Rendez-vous à Osse le samedi 7 décembre pour le dossier des chats errants,
- Révision du Scot Doubs Central,
- Rendez-vous avec Monsieur Deroche, Géomètre,
- Congrès Fibois à Dijon,
- Rendez-vous avec Groupama Assurances,
- Contrat P@C 2018-2021 avec le Département.

➤ **Dossier travaux :**

- Remplacement de la porte d'entrée de la salle de convivialité et du périscolaire
 - Tarif des deux portes identiques : 4 240.30 € HT soit 5 088.36 € TTC. Un autre devis est demandé à l'entreprise Socié.
- Travaux sur les bâtiments restant à réaliser :
 - L'échange de la porte du bâtiment école a été réalisé le 10 décembre, il reste les travaux de l'entreprise Ciglia en attente,
 - Travaux sur les cloches de l'église,
 - La réfection du toit de la mairie,
 - Les ferblanteries sur le bâtiment école et la salle de convivialité,
 - Le démontage de la cheminée de l'église.

➤ **Dossier voiries**

- Travaux voiries restant à réaliser :
 - Voirie communale rue de l'Amitié, demande de devis des Entreprises Cuenot et Kolly
 - Voirie communale rue des Rosiers pour le trottoir,
 - Eaux pluviales rue de l'Amitié,
 - Elagage dans le village,
 - Achat et pose de pots de fleurs (mairie et lotissement),
 - Convention de déneigement rue des Eglantiers,
 - Dépôt de demande de subvention pour la réfection de la rue des Eglantiers,
 - Assainissement : compte rendu d'investigations complémentaires pour le lotissement rue des Eglantiers.

➤ **Dossier urbanisme**

- Dépôt d'une demande de déclaration préalable : Madame Sandrine Léonard pour la construction d'une pergola.
- Dépôt de permis de construire : Monsieur Florian BERNARD pour une surélévation et extension d'une construction existante, Monsieur Bernard PIQUARD pour le démontage d'un bucher et la reconstruction d'un garage,

➤ **Avancement de projets d'urbanisme**

Projet terrain Chapuis : Réflexion sur l'aménagement, proposition du CAUE et rendez-vous avec Monsieur Deroche, géomètre.

- Maison Emonot (attestation notariale de donation).

➤ **Dossier Forêt**

- Affouage 2019-2020 : point sur l'affouage, la délivrance des coupes et l'inscription pour les épicéas secs.
- Pour information :

La ressource en bois d'œuvre feuillus d'ici 2035 est revue à la baisse de 50 %. Les députés et sénatrices expriment leurs réserves sur les coupes rases en tant que mode de gestion forestières.

Une nouvelle dynamique émerge pour le châtaignier en construction bois.

La demande en bois pour la construction et la rénovation s'accroît, la forêt française et l'industrie vont-elle en bénéficier ?

- Dossier « Biens sans maîtres » : A ce jour, 4.99 ha pourraient revenir dans le parcellaire communal
- travaux de plantation de la campagne 2017-2018 : documents fournisseur.
- Epicéas : confirmation des ventes groupées : chantier avec 3 abatteuses au mois de janvier pour le petit bois et machines ou bucherons pour le gros bois.
- Information de la DDT : la part de la recette « bois » sur le budget communal de Osse (moyenne 2016-2018) est de 15 %.

➤ **Dossier finances :**

- Décisions modificatives du budget Lotissement et du budget Foret,
- Dissolution du budget Lotissement au 31 décembre 2019,
- Procédure des marchés publics,
- Facturation électronique au 1^{er} janvier 2020,
- Contrat d'Assurance Groupama, analyse des sinistres,
- Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) :
 - En 2018 : 1 618.47 € (plus rattrapage de 2017)
 - En 2019 : 1 857.62 € (moins de consommation)
- Taxe d'aménagement : Monsieur Sébastien PIQUARD pour un montant de 208.00 €
- Crise sanitaire des forêts : rencontre avec le Directeur Régional de la banque des territoires.

➤ **Dossier délibérations :**

Délibération 2019-50 / OBJET : Portage foncier à l'EPF Doubs BFC.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la commune l'aménagement foncier du Centre du Village.

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L.324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

Le projet de la commune de 290 000.00 € sera approuvé prochainement par décision du conseil d'administration de l'EPF pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de Osse ou à tout opérateur désigné par elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- d'autoriser Monsieur le Maire, Charles PIQUARD, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-51 / OBJET : .Décision modificative N°1 du Budget Lotissement

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir mettre à zéro les opérations du budget Lotissement de la Commune de Osse avant sa clôture, il y a eu lieu de prendre une décision modificative, afin de régulariser les centimes de TVA.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'augmenter les dépenses et recettes de fonctionnement comme suit :

- Augmentation de crédits de fonctionnement Recettes :
compte 7588 : + 1.09 €
- Augmentation de crédits de fonctionnement Dépenses :
compte 6522 : + 1.09 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

autorise la décision modificative comme suit :

- Augmentation de crédits de fonctionnement Recettes : compte 758 : +
1.09 €
- Augmentation de crédits de fonctionnement Dépenses : compte 6522 : + 1.09 €

Délibération 2019-52 / OBJET : .Dissolution du Budget Lotissement

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement » a été ouvert afin de répondre à une création d'un lotissement - L'Orée du Bois.

Compte tenu de la vente de tous les lots, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte la clôture du budget annexe « Lotissement » au 31 décembre 2019;

- Affecte les résultats de la manière suivante : Affectation de l'excédent global d'exploitation de 66 464.15 € au compte 7551 – excédent budget annexe- au budget principal .

-Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Délibération 2019-53 / OBJET : .Décision modificative N°2 du Budget Forêt

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget prévisionnel un versement du budget forêt sur le budget principal d'un montant de 50 000.00 €.

Il y a eu des dépenses imprévues au chapitre 65 (factures de dépenses de fonctionnement ONF).

Afin de pouvoir équilibrer le budget et de pouvoir faire le versement sur le budget communal, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les dépenses de fonctionnement comme suit :

- Dépenses de fonctionnement chapitre 65, compte 6558 = + 600.00 € (somme prise sur le suréquilibre de fonctionnement).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- autorise la décision modificative comme suit :
Dépenses de fonctionnement chapitre 065 = + 600.00 € (somme prise sur le suréquilibre de fonctionnement).

Délibération 2019-53 / OBJET : .Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il

s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres	B.P. 2019	25 %
20 : immobilisations incorporelles	9 400,00 €	2 350,00 €
21 : immobilisations corporelles	279 565,00 €	69 891,25 €
TOTAL	288 965,00 €	72 241,25 €

Montant des dépenses d'investissement inscrites aux Chapitres 20 et 21 du Budget principal 2019 : 288 965,00 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article à hauteur maximale de 69 891,25 €, soit 25% de 279 565,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci - dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'ouvrir sur l'exercice 2020, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits d'investissement dans la limite du quart du budget précédent, pour financer hors restes à réaliser sur 2019, des dépenses d'investissement.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2020.

➤ **Informations et questions diverses :**

- Lettre d'information de Monsieur Jean-François Longeot (Engagement dans la vie locale),
- Les Rendez-vous 2020 à Osse :
 - Cérémonie du 8 mai
 - L'Annuelle de l'Association « Les Artistes à la Campagne » au mois de juin.
- Prêt gratuit de la « Mallette énergie » par la Communauté de Communes Doubs Baumois (voir affichage),
- Dossier « chats errants » suite au rendez-vous du 7 décembre dernier,
- Courrier du Capitaine vétérinaire des pompiers du Doubs,
- Bilan de l'année 2019 de l'Amicale des donneurs de sang,
- Motion : les Maires et les pesticides,
- Préparation de la Descente du Père Noël.
- La plantation de haies en partenariat avec les enfants des écoles et de la Fédération de chasse a été réalisée le jeudi 19 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce mercredi 11 décembre 2019 à 22h45

Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Laurence FONTAINE



Descente du Père Noël le Dimanche 22 décembre



Le Maire et l'équipe municipale tiennent à féliciter et remercier les agents communaux et les personnes qui ont réalisées les décorations de Noël



Le Maire, l'équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.
